



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CCITT**

COMITÉ CONSULTATIF  
INTERNATIONAL  
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

**I.251.1**

(11/1988)

SÉRIE I: RÉSEAU NUMÉRIQUE AVEC INTÉGRATION  
DES SERVICES (RNIS)

Possibilités de service – Services supplémentaires dans  
un RNIS

---

**SERVICES SUPPLÉMENTAIRES  
D'IDENTIFICATION DU NUMÉRO: SÉLECTION  
DIRECTE D'UN POSTE SUPPLÉMENTAIRE**

Réédition de la Recommandation I.251.1 du CCITT  
publiée dans le Livre Bleu, Fascicule III.7 (1988)

---

## NOTES

- 1 La Recommandation I.251.1 du CCITT a été publiée dans le fascicule III.7 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).
- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## Recommandation I.251.1

### SERVICES SUPPLÉMENTAIRES D'IDENTIFICATION DU NUMÉRO: SÉLECTION DIRECTE D'UN POSTE SUPPLÉMENTAIRE

(Melbourne, 1988)

L'objet de la présente Recommandation est de donner l'étape 1 de la méthode de description définie dans la Recommandation I.130 à l'aide des moyens indiqués dans la Recommandation I.210.

Les services supplémentaires sont décrits au moyen d'une définition et d'une description en langage clair (phase 1.1) et d'une description dynamique (phase 1.3). L'application de la technique des attributs (phase 1.2) (définie dans la Recommandation I.140) aux services supplémentaires doit faire l'objet d'un complément d'étude.

Dans la présente Recommandation, on trouve la description des services supplémentaires d'identification du numéro suivants:

- I.251.1 Sélection directe d'un poste supplémentaire (SDPS)
- I.251.2 Numéro d'abonné multiple (NAM)
- I.251.3 Présentation d'identification de la ligne appelante (PILA)
- I.251.4 Restriction d'identification de la ligne appelante (RILA)
- I.251.5 Présentation d'identification de la ligne connectée (PILC)
- I.251.6 Restriction d'identification de la ligne connectée (RILC)
- I.251.7 Identification des appels malveillants (IAM) (voir la remarque)
- I.251.8 Sous-adressage (SA) (voir la remarque)

*Remarque* – Ce service doit être étudié plus avant; sa description sera ajoutée ultérieurement.

#### **1 I.251.1 – Sélection directe d'un poste supplémentaire**

##### 1.1 *Définition*

Le service de sélection directe d'un poste supplémentaire (SDPS) permet à un usager d'appeler directement un autre usager sur un autocommutateur privé à intégration des services (APIS) ou un autre système privé, sans l'intervention d'un opérateur.

##### 1.2 *Description*

###### 1.2.1 *Description générale*

Une partie du numéro RNIS utile à l'utilisateur appelé est communiquée à cet utilisateur durant l'établissement de la communication. Ce service supplémentaire est fondé sur l'utilisation du numéro RNIS et n'inclut pas le sous-adressage.

*Remarque 1* – Une méthode analogue pour choisir un terminal sur un bus passif est décrite dans le service supplémentaire de numéro d'abonné multiple.

*Remarque 2* – L'abonné demandeur peut ou non trouver le numéro RNIS dans l'annuaire public.

###### 1.2.2 *Terminologie spéciale*

Néant.

###### 1.2.3 *Restrictions concernant l'applicabilité aux services de télécommunications*

Néant.

##### 1.3 *Procédures*

###### 1.3.1 *Fourniture/retrait*

Ce service est assuré ou retiré après accord préalable avec le fournisseur de service. Celui-ci attribuera une série de numéros RNIS.

### 1.3.2 *Procédures normales*

#### 1.3.2.1 *Activation/désactivation/enregistrement*

Activation par abonnement.

#### 1.3.2.2 *Demande et fonctionnement*

Les procédures d'initialisation de l'appel sont les mêmes que pour le service de base. L'utilisateur demandeur et l'utilisateur demandé appliquent les mêmes procédures d'établissement des communications que pour le service de base, sans l'intervention d'un opérateur. Dès la réponse, le demandeur est relié à l'utilisateur demandé désigné par le numéro RNIS.

*Remarque* – Quand la connexion entre le demandeur et l'autocommutateur privé à intégration des services (APIS) est établie, l'autocommutateur privé à intégration des services (APIS) appelé peut utiliser pour transmettre la signalisation de progression de l'appel.

### 1.3.3 *Procédures exceptionnelles*

#### 1.3.3.1 *Activation/désactivation/enregistrement*

Sans objet.

#### 1.3.3.2 *Demande et fonctionnement*

Si l'utilisateur appelé est occupé ou ne donne pas de réponse, les procédures applicables sont celles des appels de base.

Si une communication est établie par envoi d'information d'adresse incomplète, elle sera libérée par supervision temporelle dans le commutateur public. Une supervision temporelle correspondante dans l'APIS peut aussi être utile.

### 1.3.4 *Autres procédures possibles*

#### 1.3.4.1 *Activation/désactivation/enregistrement*

Néant.

#### 1.3.4.2 *Demande et fonctionnement*

Néant.

## 1.4 *Possibilités du réseau en matière de taxation*

La présente Recommandation n'envisage pas les principes de taxation. De futures Recommandations de la série D devraient contenir ces renseignements.

Il sera possible de taxer l'abonné avec précision pour le service.

## 1.5 *Conditions d'interfonctionnement*

Pas de problèmes.

## 1.6 *Interaction avec d'autres services supplémentaires*

### 1.6.1 *Appel en instance*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

### 1.6.2 *Transfert d'appel*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

### 1.6.3 *Présentation d'identification de la ligne connectée*

Pour complément d'étude.

### 1.6.4 *Restriction d'identification de la ligne connectée*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.5 *Présentation d'identification de la ligne appelante*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.6 *Restriction d'identification de la ligne appelante*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.7 *Groupe fermé d'utilisateurs*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.8 *Communication conférence*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.9 *Sélection directe d'un poste supplémentaire*

Sans objet.

1.6.10 *Services de transfert d'appel (c'est-à-dire réacheminement d'appel)*

1.6.10.1 *Réacheminement d'appel en cas de numéro occupé*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.10.2 *Réacheminement d'appel en cas de non-réponse*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.10.3 *Réacheminement d'appel sans condition*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.11 *Recherche de ligne*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.12 *Service comportant un troisième correspondant*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.13 *Signalisation d'utilisateur à utilisateur*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.14 *Numéro d'abonné multiple*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.15 *Maintien d'appel*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.6.16 *Avis de taxation*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

1.7 *Description dynamique*

La description dynamique est la même que celle des services de base.





## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
<b>Série I</b>	<b>Réseau numérique à intégration de services</b>
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication